

CONSEIL NATIONAL PROFESSIONNEL DES MANIPULATEURS D'ÉLECTRORADIOLOGIE MÉDICALE

Séverine MOYNAT
Présidente
severine.moynat@aphp.fr
06.17.37.72.20

Joël COMTE
Vice-Président
j.comte@chru-nancy.fr

Franck MORICE
Secrétaire Général
franck.morice@aphp.fr

Sylvie TREZAL-MAUROZ
Trésorière
sylvie.tresal-mauroz@ac-versailles.fr

M. François BRAUN
Ministre de la santé et de la prévention
14 avenue Duquesne
75350 PARIS

Montrouge, le 4 Juillet 2022

Objet : Axes stratégiques nationaux sur l'attractivité des MER.

Monsieur le Ministre,

Depuis 4 longues années, notre profession connaît une crise démographique sans précédent. La crise COVID, l'obligation vaccinale et la dégradation des conditions de travail liée au sous-effectif n'ont pas arrangé la situation qui ne cesse de se dégrader. Aujourd'hui, les services doivent soit réduire l'offre de soin, en imagerie ainsi qu'en radiothérapie, soit missionner d'autres professionnels, issus de la santé ou non (ex. : ACIM¹), pour assister les manipulateurs en sous nombre.

La situation durant depuis de nombreuses années, en 2020, M. Véran a missionné l'IGAS pour étudier la démographie de notre profession et son évolution, l'attractivité et les organisations des services. Le rapport publié en Mars 2021 a recensé 26 recommandations pour accroître la reconnaissance, l'attractivité et la fidélisation des manipulateurs.

¹ ACIM : Agent des cabinets d'imagerie médicale (personnel sans niveau de formation établi non autorisé à réaliser des actes de soin)

Aujourd'hui, nous constatons que la situation n'a guère évoluée et que les recommandations n'ont pas été suivies d'effets. Ce constat a été récemment reconnu par le Premier Ministre Edouard Philippe lors de l'ouverture des journées de la SIFEM² au Havre.

En qualité de Conseil national professionnel des manipulateurs d'électroradiologie médicale (CNP MEM), nous nous permettons de prioriser les recommandations à mettre en œuvre et vous apporter quelques pistes qui pourraient améliorer l'attractivité de notre profession et les conditions de travail des professionnels d'imagerie médicale et de radiothérapie.

Tout d'abord, nous devons absolument fiabiliser les données démographiques des MERM³ du répertoire Adeli et les mettre en regard des besoins et des capacités de formation dans le cadre d'un pilotage régional (recommandations 2, 7,8 et 9). Cela devra passer par une augmentation des quotas de formation, ce qui sous-entend une dotation de l'Etat aux Conseils régionaux qui sont les financeurs d'une partie de l'appareil de formation.

Par ailleurs, reconnue comme une profession de soignants, il faut désormais que les manipulateurs du service public touchent, à l'instar de leur collègues infirmiers la prime Veil, comme le stipule la recommandation n°13. Il faut également que tous les étudiants touchent leurs indemnités de stages y compris les DTS⁴ comme indiqué à la recommandations n°4 et selon l'engagement de la DGSIP⁵. Notre profession est peu connue, ou mal connue. Si à cela s'ajoute une non reconnaissance de la part des institutions, comme c'est le cas actuellement, il devient difficile de recruter des jeunes et de garder les moins jeunes.

Les autres propositions que nous aimerions voir examinées par vos services concernent l'autorisation d'exercer des vacations en qualité d'aide-soignant pour les étudiants ayant validé leur première année de formation de manipulateur, comme il avait été convenu en janvier dernier au HCPP, et le droit d'exercice de ces étudiants dans le champ limité de l'imagerie. En effet, afin d'amoinrir l'exercice illégal de la profession, sécuriser la prise en charge des patients, et répondre au besoin urgent d'aide sur le terrain, il faudrait que les étudiants ayant validés les 2 premiers semestres de la formation et donc toutes les unités d'enseignement concernant l'imagerie de projection, appelée également radiologie conventionnelle ou standard, puissent être autorisés à exercer dans ce domaine sous la supervision d'un manipulateur diplômé.

² SIFEM : Société d'Imagerie de la Femme

³ MERM : Manipulateur d'Electro-Radiologie Médicale

⁴ DTS : Diplôme de Technicien Supérieur

⁵ DGESIP : Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle

Bien évidemment nous n'omettons pas de travailler avec les sociétés savantes à l'identification et la construction de pratiques avancées ou de spécialisation des MERM afin de répondre aux besoins de santé en Imagerie/radiothérapie et Médecine nucléaire et d'offrir à notre profession des perspectives d'évolution de carrière dans le soin. Nous ne manquerons pas de revenir vers vous lorsque nous aurons co-construit ces parcours avec les professionnels médicaux concernés. En attendant, il serait vraiment souhaitable que le métier de dosimétriste, clairement identifié comme une évolution possible du métier de manipulateur des secteurs de radiothérapie soit reconnu au travers d'une fiche métier et d'une grille indiciaire associée.

Dans cette optique, nous nous tenons à votre disposition pour un éventuel entretien afin d'échanger sur les problématiques de la profession et sur nos propositions.

Confiants dans votre clairvoyance et dans votre bonne connaissance des besoins du secteur, nous vous prions d'agrèer, Monsieur le Ministre, nos respectueuses salutations.

Séverine MOYNAT

Présidente du CNP



Matthieu CABY

Béatrice JAMAULT

Éric GONZALEZ

Jean-Marc SADRIN

Président de l'AFPPE

Présidente du CHCFMEM

Président de l'AFTMN

Président de l'APTE